Comment calculer ma participation financière ?

Lors de votre préinscription (rencontre individuelle), vous pourrez obtenir une estimation des frais d’accueil.

Le calcul de la participation financière s’effectue selon un barème établi par la CAF. Il prend en compte :

- Le temps d’accueil annuel contractualisé en heures,
- Le tarif horaire défini à partir des ressources de la famille et du barème de la CAF.

Le tarif horaire est révisé chaque année en même temps que le renouvellement du contrat.

Documents
Barèmes CAF 2023
Liens utiles
Comment inscrire mon enfant à la crèche ?